

AVENANT N°1 A L'AVIS DE COURSE
Sélective de ligue du 18 et 19 mars 2017
Cercle de voile du Pyla-sur-Mer
GRADE 5A SELECTIVE N° 1

Modification aux règles suivantes :

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 Les règlements fédéraux.

9. CLASSEMENT

- 9.1 **1** course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2
 - (a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand **3** courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 9.3 Quand **9** courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises

La Commission Régionale d'Arbitrage

Fait au Pyla le 13 mars 2017